

DEMANDE DE VERSEMENTS TRIMESTRIELS OU DE MODIFICATION SUR LE PLAN D'ÉPARGNE GROUPE HAYS FRANCE

Vous pouvez effectuer des versements volontaires trimestriels sur le Plan Epargne Groupe si vous disposez au 30 septembre 2020 d'au moins 60 jours de contrat de Travail chez Hays Travail Temporaire depuis le 1er janvier 2019 et faites partie des effectifs à cette date.

Au-delà du versement d'août, votre choix exprimé ci-dessous sera renouvelé tacitement pour 1 trimestre supplémentaire (pour autant que vous soyez alors sous contrat Hays Travail Temporaire).

Si vous avez déjà adhéré au présent PEE, vous avez également la possibilité de modifier vos versements à l'aide du présent formulaire aux conditions décrites.

Merci de retourner ce document dûment rempli et signé au **Service Paye Intérimaires de Hays Travail Temporaire 147, bld Haussmann - 75008 PARIS.**

NOUVELLE ADHESION OU MODIFICATION DU MONTANT DE VOS VERSEMENTS TRIMESTRIELS

Je soussigné(e), (Nom, Prénom) :

Société :

déclare avoir pris connaissance des notices d'information des FCPE du PEE disponibles auprès du Service Paye-Facturation Hays Travail Temporaire (tél. : 01 45 26 62 54) et souhaite que le montant de :

..... €

soit prélevé chaque trimestre (à savoir en août et novembre) sur ma paye précédente des mois précités et investi dans le(s) Fonds Commun(s) de Placement(s) ci-dessous.

J'ai bien noté que seules les sommes versées au FCPE HAYS ACTIONNARIAT bénéficieront d'un abondement versé le même trimestre que le versement volontaire, correspondant à 60% du versement jusqu'à un versement cumulé de 500€ en 2020, puis 30% du versement pour un versement cumulé compris entre 500 et 1200€.

Je souhaite que la répartition de mon versement soit effectuée comme suit :

- sur le FCPE HAYS ACTIONNARIAT €
- sur le FCPE CIC AVENIR MONETAIRE €
- sur le FCPE CIC AVENIR TEMPERE €
- sur le FCPE CIC AVENIR OBLIGATIONS €
- sur le FCPE CIC AVENIR EQUILIBRE €
- sur le FCPE CIC AVENIR DYNAMIQUE €
- sur le FCPE SOCIAL ACTIVE SOLIDAIRE €
- TOTAL** €

Au cas où le montant net de ma paye du mois serait inférieur au total de mes versements souhaités, j'ai également noté que les prélèvements seront limités au montant de ma paye nette et que la réduction s'appliquera de façon proportionnelle entre les différents fonds souhaités.

Fait à, le

Signature :

AVERTISSEMENT

Compte tenu de la concentration des risques du portefeuille du FCPE HAYS ACTIONNARIAT sur les titres d'une seule société, l'Autorité des Marchés Financiers recommande aux souscripteurs d'évaluer la nécessité pour chacun d'entre eux de procéder à une diversification des risques de l'ensemble de leur épargne financière. La gestion du FCPE HAYS ACTIONNARIAT est orientée vers un investissement en actions cotées de la société HAYS.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que l'évolution de la valeur de part du FCPE HAYS ACTIONNARIAT est étroitement dépendante de la situation financière et des résultats futurs du Groupe HAYS.

A RETOURNER A :

HAYS / SERVICE PAYE INTERIMAIRES

A l'attention de Marie CISSE

147, BOULEVARD HAUSSMANN - 75008 PARIS

**AVANT LE 2 SEPTEMBRE 2020
POUR LA DEUXIÈME PERIODE DE SOUSCRIPTION**

NOUS VOUS RAPPELONS QU'APRÈS CETTE DATE AUCUNE SOUSCRIPTION OU MODIFICATION NE POURRA ÊTRE PRISE EN COMPTE.